

Trajectoire durable d'une collectivité

Zoom sur...

LA **TRAME VERTE ET BLEUE** DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION HÉNIN-CARVIN

MULTIFONCTIONNELLE : LA TVB POUR REVALORISER LE **TERRITOIRE**

Territoire aujourd'hui en reconversion mais toujours densément urbain et marqué par l'héritage industriel tant au niveau des paysages que de la situation sociale, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a souhaité que son projet TVB participe à sa transformation. **Découvrez -le dans cette fiche !**



Introduction

Territoire aujourd'hui en reconversion mais toujours densément urbain et marqué par l'héritage industriel tant au niveau des paysages que de la situation sociale, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a souhaité que son projet TVB participe à sa transformation.

Elle s'appuie ainsi sur une trame multifonctionnelle de revalorisation du territoire, qui doit préserver et créer des liaisons entre les espaces de nature mais aussi les mettre à disposition des habitants en tant qu'espaces de loisir. Dans cette optique, la stratégie de la CAHC a d'abord été de décliner les circuits et boucles identifiés par la Mission Bassin Minier. Aujourd'hui, l'agglomération a élaboré son propre schéma à l'échelle de l'intercommunalité, qui met en place un maillage écologique ainsi que des cheminements doux. Une attention particulière est par ailleurs portée à la modification des pratiques de gestion et d'aménagement sur le territoire pour aller dans le sens d'une meilleure prise en compte de la biodiversité.

En bref, les particularités de la méthode :

Une TVB multifonctionnelle alliant problématiques écologiques et développement des modes doux

Une réflexion sur l'acquisition foncière des anciennes friches minières (cavaliers et terrils)

Établissement de critères d'éco-aménagement à destination des aménageurs qui doivent être inscrits dans les PLU

Contact :

Virginie Serpaud, chargée de mission Aménagement Durable à la CAHC

virginie.serpaud@agglo-henincarvin.fr

03.21.79.71.58

Dans un contexte urbain dense, une TVB multifonctionnelle alliant problématiques écologiques et développement des espaces de loisirs

La TVB de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin est un projet ayant un double objectif :

- La finalité première, en accord avec les politiques TVB nationales et régionales, est **d'améliorer le maillage écologique du territoire afin de favoriser le déplacement des espèces et renforcer la biodiversité...**
- ... tandis que le second objectif est **d'améliorer l'attractivité du territoire, en aménageant des déplacements doux pour la population et participer au développement des loisirs de nature...**

L'idée ? faire cohabiter les espaces naturels à vocation écologique et de loisirs !

Pour ce faire, la CAHC s'est appuyée sur le schéma TVB dessiné par la Mission Bassin Minier (MBM), qui a également une visée multifonctionnelle :

la mise en liaison des sites de nature du bassin minier et la mise en place d'un réseau d'itinéraires dédiés aux déplacements « doux » qui permet la découverte du patrimoine naturel et paysager, le tout élaboré en s'appuyant en partie sur le tracé des anciens cavaliers miniers.

Ainsi, en 2009, la CAHC a inauguré la « Boucle des 3 cavaliers » qui figure dans le schéma de la MBM. Puis en 2009 elle a démarré l'étude pour la constitution de son propre schéma TVB avec le bureau d'étude AIRELE, en reprenant en partie la méthodologie du Conseil Régional (cahier des charges) et en s'appuyant sur le travail réalisé par la MBM (tracé des corridors sur les anciens cavaliers, valorisation des terrils, définition « d'espaces relais »...).

L'approche multifonctionnelle de la TVB a permis de mieux mobiliser les élus du territoire, pour lesquels la préservation de la biodiversité passe parfois au second plan. Ils ont ainsi vu d'un bon oeil un projet favorisant les déplacements doux, vecteur d'aménité pour la population et de développement du tourisme.

A terme, ce réseau doux accueillera des itinéraires de Véloroute Voie Verte et est déjà le support du chemin de Grande Randonnée de Pays « tours du bassin minier NPDC » qui participent à la valorisation des patrimoines culturel, naturel et paysager du territoire et ainsi à son attractivité.

D'autre part la CAHC travaille en coopération avec EDEN 62 pour garantir la qualité écologique des aménagements destinés à mettre en place le schéma TVB. Le syndicat mixte qui gère les ENS du Pas de Calais, assure, outre cette mission, un suivi écologique du schéma sur les espaces dont il a la gestion et travaille à trouver des solutions pour passer les coupures écologiques de ce territoire extrêmement fragmenté par les espaces artificialisés.

Une stratégie d'acquisition foncière pour remailler le territoire

Pourquoi pérenniser le foncier ?

Sur un territoire très fortement anthropisé comme celui de la CAHC, il est souvent difficile de trouver des espaces naturels sur lesquels agir pour les inscrire dans le maillage TVB :

- La première raison est que les espaces naturels ayant un potentiel écologique sont peu nombreux,
- et la deuxième est que ceux-ci n'appartiennent pas toujours aux Communes et à l'intercommunalité, qui sont les acteurs privilégiés pour mettre en place la TVB sur les territoires.

A travers le plan d'action de son schéma de TVB, la CAHC souhaite qu'une réflexion sur l'acquisition foncière de certaines parcelles aux potentialités écologiques intéressantes et s'inscrivant dans le remaillage écologique du territoire se mette en place rapidement.

Une telle stratégie permettrait à l'agglomération ou aux Communes d'aménager ces espaces de manière à les inclure dans le schéma TVB et de favoriser des pratiques de gestion écologique. **L'acquisition foncière par les collectivités est également un gage de préservation de la biodiversité dans le temps, car elle permet de pérenniser la fonction écologique de l'espace.**

Acquérir les cavaliers miniers passe par une coopération avec RFF et l'EPF

Dans cet objectif, la CAHC a souhaité profiter de l'existence des anciens cavaliers miniers, qui peuvent être le support de corridors écologiques et de déplacements doux en site propre pour remailler le territoire. Un certain nombre d'entre eux sont la propriété des Communes, et peuvent donc être directement affectés à la reconnexion écologique, puisque le projet TVB a été déclaré d'intérêt communautaire pour l'agglomération depuis 2001. Mais certains cavaliers miniers sont encore la propriété de Réseau Ferré de France (RFF), et la CAHC souhaite pouvoir les utiliser pour recréer des connexions écologiques de manière pérenne.

Pour ce faire, l'agglomération tente de négocier de gré à gré avec RFF, mais l'établissement public a des projets (aménagement du futur RER Lille-Bassin minier par exemple...) sur certains tronçons qui rendent difficile la coopération. L'autre alternative pour la CAHC est de faire appel à l'Établissement public foncier (EPF) du Nord-Pas-de-Calais, qui peut acquérir et céder du foncier aux collectivités pour des projets d'aménagement qui ont notamment pour but la constitution de la TVB. La solution EPF est toutefois longue à mettre en oeuvre, et demande aux collectivités d'avoir un projet avec une vision de long terme, car le processus d'acquisition et de cession du foncier par l'EPF aux collectivités se fait généralement sur cinq ans.

La réflexion sur l'acquisition foncière des cavaliers miniers (mais aussi de certains terrils...) entrant dans le schéma TVB de la CAHC est donc un processus long. Il pourrait toutefois être accéléré par l'action actuelle de la MBM, qui tente de trouver un terrain d'accord avec

RFF pour qu'ils cèdent certains de leurs terrains aux collectivités.

La volonté d'aller vers une prise en compte des problématiques écologiques dans la planification territoriale

Comme dans tous les territoires, la CAHC souhaite inscrire sa TVB dans ses documents de planification et d'urbanisme afin de maîtriser l'urbanisation et de protéger les espaces naturels et les corridors qui sont d'ores et déjà fonctionnels.

Le schéma TVB de la MBM a ainsi été décliné dans le SCOT Lens-Liévin-Hénin-Carvin qui a été validé en 2008. Il n'intègre toutefois pas le schéma TVB de la CAHC qui été élaboré ensuite, mettant ainsi en lumière les problèmes de temporalité divergentes entre les études techniques et les projets des collectivités... Le SCOT incorporera donc le schéma lors de sa prochaine révision.

La TVB doit par ailleurs être déclinée au niveau des PLU pour être protégée réglementairement.

Si une des actions du schéma de TVB de la CAHC est de créer un PLU intercommunal, la priorité est pour le moment d'encourager les Communes à intégrer le schéma au niveau de leurs PLU communaux. Car aujourd'hui, si certaines d'entre elles ont identifié des ceintures vertes, aucune ne l'a encore transcrit entièrement.

Le maintien du foncier agricole occupe par ailleurs une place particulière dans la stratégie de planification et d'urbanisme de la CAHC, car celui-ci a fortement diminué au cours des dernières années, notamment en raison de projets d'aménagement urbanistiques (zones d'activité, d'habitat...). Pour ce faire, le SCOT a notamment défini des espaces agricoles protégés qui sont ou seront garantis dans les PLU par un classement en zonage agricole.

La modification des pratiques, un autre incontournable pour la fonctionnalité écologique des territoires

Pour développer la TVB sur un territoire, il est également nécessaire d'agir sur les pratiques de l'ensemble des acteurs, car la fonctionnalité écologique peut, pour certaines espèces, tenir à peu de choses.

Pour la nature ordinaire

Ainsi, une gestion écologique des espaces de nature ordinaires peut concourir à cet objectif. **La CAHC a donc par exemple développé un plan pour la mise en oeuvre de la gestion différenciée sur les espaces verts publics :**

- 9 communes ont mis en place une gestion différenciée sur plusieurs espaces publics pour ensuite mutualiser les expériences à l'ensemble de l'agglomération.
- Celle-ci considère par ailleurs les cités minières comme des espaces à prendre en compte, car celles-ci sont également des « cités jardins », et a l'intention de mener des actions dans ce sens.

Les actions de préservation des paysages et de la biodiversité auprès des habitants et des entreprises passent pour le moment **par le biais de l'opération régionale « Plantons le décor »**.

La CAHC y adhère depuis 2011 et pour sa première participation ce sont près de 1 000 arbres et arbustes, tous d'essence régionale, qui ont été plantés sur le territoire.

Pour les aménagements urbains

Pour modifier les pratiques habituelles d'aménagement des espaces urbains et ainsi améliorer leur perméabilité à la biodiversité, la CAHC a également développé un cahier des charges « Trame verte et bleue », ainsi que des critères d'éco-aménagement à destination des aménageurs, qu'elle souhaiterait voir inscrits dans les PLU.

Pour le monde agricole

Le monde agricole est un autre secteur pour lequel la modification des pratiques revêt un caractère prioritaire. La CAHC l'a bien compris, et s'est appuyé sur les relais locaux que sont la Chambre et le GEDA pour dialoguer avec celui-ci.

Les marges de manoeuvre identifiées pour aller plus loin

Sur le territoire de la CAHC, s'il reste encore beaucoup à faire pour conforter la place de la biodiversité, la réflexion est en place et la dynamique du projet est lancée :

- la multifonctionnalité de la TVB a permis de mobiliser plusieurs élus sur la thématique, en attendant de les voir s'impliquer pour la préservation de la biodiversité en tant que telle ;
- une stratégie de maîtrise foncière est en gestation ;
- l'inscription de la TVB dans les documents de planification et d'urbanisme est en bonne voie ;
- et des actions concrètes sont en cours pour modifier les pratiques dans le sens de la préservation de la biodiversité.

Mais pour ce territoire très anthropisé devant concilier impératif écologique, le plus dur reste à faire : concrétiser l'ensemble !

Pour ce faire, deux orientations sont prioritaires :

- D'abord, il est nécessaire d'établir un rapport plus étroit avec les Communes du territoire qui restent encore éloignées du projet TVB de la CAHC. Pour aller dans ce sens, un travail de sensibilisation des élus doit être mené et un référent TVB peut être désigné dans chaque Commune afin de suivre le dossier à son échelle.
- Ensuite, la CAHC a l'intention de perfectionner la qualité écologique de sa TVB, car certains de ses projets d'aménagement TVB n'entrent pas dans les critères régionaux ou européens nécessaires pour obtenir des financements pour la préservation de la biodiversité. La multifonctionnalité de la TVB doit donc constituer une clé d'entrée pour convaincre les élus mais pas un aboutissement.